

EXTRAIT du REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

OBJET : AFFECTATION des RESULTATS de fonctionnement 2017 du budget de l'EAU

Séance du 24 avril 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal d'Hauteville-Lompnes, dûment convoqué le dix-sept avril deux mille dix-huit, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard ARGENTI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 27.

Membres présents : MM. ARGENTI Bernard, BLEIN Jean, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CHARVOLIN Roch, PIFFADY Philippe, RABUT Jacques, RODRIGUEZ-CERVILLA José, SAVEY Didier, ZANI Guy, Mmes BOURDONCLE Annie, CARRARA Carole, JOLY Fabienne, MACHON Annie, MASNADA Isabelle, PALAZZI-ZANI Nelly, ROSIER Nicole, TRAINI Marie, TREUVELOT Catherine.

Membres absents excusés : MM. FERRARI Jean (représenté par Mme CARRARA Carole), PESENTI Philippe (représenté par M. ARGENTI Bernard), Mme LETRAY Marie-Odile (représentée par Mme ROSIER Nicole).

Membres absents : MM. HARNAL Sébastien, RENAUD Jean-Xavier, Mmes BARDON Fabienne, CHENET Valérie, ROTARU Maria.

Secrétaire de séance : Mme BOURDONCLE Annie.

Soit : 19 présents, 3 pouvoirs.

Le Conseil Municipal, lors de la séance du 27 mars 2018, avait délibéré sur les affectations des résultats de fonctionnement 2017 au budget primitif 2018 des différents budgets de la Commune.

Suite à une erreur de retranscription dans la délibération n°2018-32, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de confirmer **l'affectation du résultat du budget de l'EAU.**

► **BUDGET EAU :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2017 soit **194 576,27 €** sera :

- pour 187 194,28 € repris à la section de fonctionnement du budget 2018
- pour 7 381,29 € affecté à la section d'investissement du budget 2018

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **CONFIRME** d'affecter le résultat de fonctionnement 2017 du **budget de l'EAU** sur l'exercice 2018 de la façon suivante :

► **BUDGET EAU :**

L'excédent de fonctionnement constaté au 31/12/2017 soit **194 576,27 €** sera :

- pour 187 194,28 € repris à la section de fonctionnement du budget 2018
- pour 7 381,29 € affecté à la section d'investissement du budget 2018

- **DONNE pouvoir** à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Bernard ARGENTI